



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030205

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 10725
N/REF : 8/03/2026 0H44 C:026635 I:31094
V/REF : Contrat N°010725 du 01/01/2017

SDC 'Paul Station'
C/O MANDA
10 RUE DE TRACY
75002 PARIS

IMMEUBLE : PAUL STATION
4 AVENUE PAUL KRUGER
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 03 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N 4 - CONTACTER LA STE CLEANWORLD - MR VEZANT - TEL.07 83037016

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : Mme . ANNA

CONTROLE - ENTRETIEN DU SURPRESSEUR AVEC 3 POMPES
CONTROLE DES CONNEXIONS DANS LE TABLEAU DE COMMANDE
CONTROLE DES 3 POMPES
CONTROLE DE LA PRESSION D'AIR DANS LE BALLON

2 FOIS L'AN

OBSERVATION : CONTRAT A EFFET AU 01/01/2017

ATTENTION : LE SURPRESSEUR NE S'ARRETE PAS - LE MANO APRES LE
SURPRESSEUR ETAIT A 7,5 BARS LORS DE NOTRE RELEVÉ

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Janvier de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.

P : Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2026



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030205

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Prix de base du contrat : 210,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 01/2016 Valeur : 116,3
Mois de l'indice de révision : 09/2025 Valeur : 145,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de 1 surpresseur	2/AN	255,15	255,15
TOTAL H.T.				255,15
T.V.A. a 10,00%				25,51
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>280,66</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.